

Formation Construire, négocier et mettre en œuvre son CPOM en Ets SSMS

Les objectifs de la formation

- ✓ Maîtriser le cadre juridique et les règles du CPOM
- ✓ S'approprier la méthodologie de négociation, d'élaboration et de suivi du CPOM
- ✓ Savoir articuler CPOM et projet d'établissement afin de faciliter les parcours de prise en charge des résidents
- ✓ Maîtriser les étapes d'élaboration d'un EPRD

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur secteur sanitaire, social et médico-social
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des modalités de gestion d'un Etablissement sanitaire, social et médico-social
Durée / Horaires/ Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • 3 jour soit 21 heures • 9H00 à 12H30 et 14h à 17h30 • Lieu : dans nos locaux à Lille ou sur site client
Nombre de places disponibles	10

PROGRAMME

Jour 1

1/ Les fondements juridiques du CPOM

- Le contexte législatif et les origines de la mise en place du CPOM
- Les enjeux et apports de la contractualisation
- Les impacts sur la relation avec les autorités de tarification
- L'articulation avec l'amélioration de l'accompagnement des résidents

2/La mise en œuvre du CPOM

- Les principes directeurs et les étapes de la contractualisation
- Le diagnostic préalable : outils, conseils et principes méthodologiques
- Définir les objectifs transversaux et spécifiques
- Le contenu du CPOM
- Rédiger son CPOM dans le respect de la procédure budgétaire associée
- Négocier, mettre en œuvre et suivre son contrat
- Points de vigilance

Jour 2

3/ Comprendre les points clés de la tarification Définition et dimension financière de l'EPRD

- Incidences sur la gestion financière et budgétaire
- Tarification à la Ressources et à la Dépendance

4/ Maîtriser les nouvelles modalités de calcul et de gestion financière

- Le rapport préliminaire
- Le cycle budgétaire de l'EPRD et les états infra annuels
- Le remplacement du compte administratif par l'ERRD

Jour 3

5/ Cadre et architecture de l'EPRD

- Le Compte de Résultat prévisionnel.
- Le tableau de détermination de la CAF.
- Le tableau de financement prévisionnel.
- La synthèse de l'EPRD : FRNG prévisionnel.
- Les annexes de l'EPRD :
 - Le TPER : Tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés.
 - Le PGFP : Plan Global de Financement Pluriannuel.

6/ Etudes de Cas pratiques

Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Alternances d'exposés théoriques et de débats • Diaporama et support apprenant • Etudes de situations apportées par les stagiaires • Travaux rédactionnels • Retours d'expériences
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur financier - Direction générale ALEFPA
Méthode d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation se fait tout au long de la session de formation au travers de questions orales • Questionnaire / Quizz • Évaluation des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction et autoévaluation des objectifs
Planification et Tarif	<p>EN INTRA SUR DEMANDE</p> <p>Merci de nous contacter :</p> <p>formation.albert-thomas@alefpa.f</p>



Personne en situation de handicap :

Merci de bien vouloir nous contacter pour convenir des possibilités d'adaptations éventuelles